



**Conseil communal  
Penthalaz**

Procès-verbal n° 21  
06-11

**Séance du 06 décembre 2010**

**Composition du bureau**

Monsieur Daniel Traini, Président,  
M. Pierre-André Ischi et M. Gérald Santschy, scrutateurs.  
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h.30

\*\*\*

Monsieur Daniel Traini, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à Monsieur Jean-Daniel Bonny, boursier communal. Il demande ensuite à l'Assemblée de se lever afin d'observer 1' de silence en souvenir de M. Didier Bratschi, Conseiller communal, disparu subitement durant le mois d'octobre.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

**a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.**

Membres présents : 47      Membre excusé : M. Gilbert Python  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

**b) Adoption du procès-verbal :**

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 04 octobre 2010 :  
La lecture n'en est pas souhaitée. La discussion est ouverte.  
La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Le PV est accepté à l'unanimité.

**c) Lecture du courrier adressé au Conseil.**

M. Daniel Traini, Président, lit la lettre de démission de M. Joël Cavat qui, pour des raisons pratiques a quitté la Commune. De ce fait, sa démission est avec effet immédiat.

**d) Communications de la Municipalité.**

**Mme Isabelle Hautier-Charroton**, Syndique, informe l'assemblée des points suivants :

**Piscine** : Suite à la séance du Conseil communal du 30 août 2010, un groupe de travail composé de membres du Conseil et d'habitants de Penthalaz a été constitué afin de réfléchir à l'avenir de la piscine. Il s'est déjà rencontré à deux reprises.

**Patinoire** : Comme constaté, une patinoire a vu le jour derrière la salle villageoise du « Verger ». Cet endroit est provisoire puisque l'idée serait d'en aménager une aux abords de la piscine, ceci s'inscrivant dans le développement de l'avenir de « La Gouille ». Pour cette année, les frais seront partagés entre des privés et la

Commune qui devra déboursier CHF 10'000.—, idem l'année prochaine. Ce montant n'est pas prévu au budget 2011 mais il est supportable pour les finances communales.

**Nom de la gare :** Quelles démarches la Municipalité a-t-elle entreprises jusqu'à aujourd'hui ?

- Intervention lors de la dernière séance des Syndics du Gros-de-Vaud
- Intervention lors de la dernière séance des Syndics Groupe « Venoge »
- Rencontre des entreprises et sociétés locales inscrites dans la commune
- Rencontre avec les directeurs des Grands Moulins et de Venoge Parc
- Création d'une lettre type.

D'ici fin janvier, la Municipalité va établir un dossier complet, y compris avec les avis négatifs, et le transmettre à l'Office Fédéral des Transports, au Service de la Mobilité et à la Municipalité de Cossonay.

**Tags :** Un artiste a été mandaté pour faire un tag géant sur le mur situé entre le chemin de l'Islette et les voies du chemin de fer. En effet, ce mur avait déjà été endommagé par des graffitis de toutes sortes.

**Conclusion :** La Municipalité profite de cette dernière séance de l'année pour faire savoir à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, que même si elle a eu des coups durs, des critiques, ressenti un affaiblissement de leur confiance, elle a pu surmonter le tout car elle est très soudée. Néanmoins, elle se réjouit de poursuivre ses activités en 2011 en leur compagnie et pour le bien-être de la Commune.

La Municipalité remercie les membres du Conseil communal pour leur dévouement et leur engagement.

**M. Yvan Rochat**, Municipal, parle d'un sujet qui lui tient à cœur : la forêt.

Il commence par un petit exposé sur l'évolution de l'aire forestière de 1995 à 2006 ainsi que sur les divers services fournis par la forêt.

Penthalaz fait partie de « La Forestière » (société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers) qui achète le bois que la Commune commercialise en faible quantité puisque la forêt couvre 35 des 396 hectares que compte le territoire communal.

170m<sup>3</sup> de bois (principalement du hêtre) ont été marqués durant le mois d'octobre 2010. 50m<sup>3</sup> de résineux attendent encore d'être marqués. Le potentiel de la forêt communal est de 250 m<sup>3</sup> annuel.

Une parcelle forestière privée de 4'439 m<sup>2</sup> a été proposée à la Municipalité, qui a accepté cette offre, pour la somme de CHF 6'658.50.

**M. Yves Jauner**, Municipal, donne les renseignements suivants :

#### **Jubilaires :**

Ils ont fêté leurs 60 ans de mariage le 7 octobre 2010 : Madeleine et Roger Dony

Ils ont fêté leurs 50 ans de mariage le 11 novembre 2010 : Marianne et Marcel Coendoz

Mme Reine Paronitti a fêté ses 90 ans le 13 octobre 2010, de même que M. Paul Pache le 9 octobre 2010.

**AJERCO :** En collaboration avec la partie organisationnelle de l'AJERCO et celle du propriétaire du bâtiment, un accord avec le SPJ (Service de Protection de la Jeunesse) a été possible pour l'exploitation de 22 places au lieu de 19 à la garderie « La Chenoille ». Pour parvenir à cette adaptation quelques modifications ont été effectuées au sein de la garderie.

Le budget 2011, qui s'élève à CHF 4'490'600.— de charges, a été accepté lors de l'assemblée générale du 20 octobre 2010. Le coût par habitant est de CHF 78.—.

**RAS (régionalisation de l'action sociale) :** Lors du dimensionnement territorial, voulu par la Constituante, le district d'Echallens s'est agrandi pour devenir le district du Gros-de-Vaud. Dix communes sur la rive gauche de la Venoge et quinze communes sur le Plateau du Jorat ont ainsi rejoint le nouveau district du Gros-de-Vaud.

L'ARASPE est constituée de communes appartenant à trois districts différents (Ouest Lausannois, Lausanne et Gros-de-Vaud).

Au début de l'année 2010, lors d'une séance présidée par M. Wehrli, président de Conseil des régions RAS, il a été décidé de constituer un groupe de travail devant élaborer un projet pour régler le rattachement des 22 nouvelles communes au sein de l'ARASPE. Ce groupe de travail, présidé par Monsieur le Préfet Marc-Etienne Piot, a siégé à plusieurs reprises. Un arrangement a été fraîchement trouvé, il faut encore attendre que la solution proposée soit acceptée par le Conseil d'Etat. Ce rapport sera envoyé d'ici la fin de l'année 2010 à

M. Maillard, chef du département.

**Bibliothèque :** Comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du 14 juin 2010, les bibliothécaires ont été réengagées. Le 23 novembre 2010 lors de la séance extraordinaire de l'association Bibliothèque Penthaz-Penthalaz-Daillens, la dissolution de l'association a été votée.

Les 3 communes ont nommé 2 responsables, respectivement pour le site de Penthaz et Penthalaz, chargées d'élaborer le budget pour la partie publique.

**Ecole/ASiCoPe :** La Municipalité est toujours à la recherche de nouveaux patrouilleurs/patrouilleuses

Le budget 2011 de l'ASiCoPe a été accepté en séance du conseil du 29 septembre 2010.

**Site WEB de la Commune :** Un sondage (ouvert jusqu'à la fin 2010) a été créé sur le site de la Commune, [www.penthalaz.ch](http://www.penthalaz.ch) page d'accueil, au sujet du changement de la gare.

**Mme Isabelle Gay-Crosier**, Municipale, informe les membres du Conseil des affaires suivantes :

**Personnel :** La Municipalité a décidé de mettre en place un bureau technique communal qui pourra gérer la police des constructions, l'urbanisme, les routes et leur sous-sol, le PGA, les PPA et autres plans de quartiers. Une annonce passera avant la fin de l'année pour recruter la personne apte à occuper ce poste.

**Cartes CFF :** L'essai de 2010 concernant l'achat de 2 cartes journalières communales CFF est concluant : environ 80% des cartes étaient vendues à fin octobre. Forte de cette expérience, la Municipalité a décidé de passer une convention avec les communes de Penthaz, Daillens, Lussery-Villars et Vuflens-la-Ville pour acquérir 4 cartes journalières en commun. Malgré l'augmentation d'environ 15% du prix de ces cartes appliquée par les CFF, les communes ont décidé de maintenir leur prix pour leurs concitoyens à CHF 35.— et à CHF 40.— pour les habitants des communes adjacentes. Penthalaz est mandaté pour la gestion des 4 cartes.

**M. Frédy Mast**, Municipal, donne quelques informations concernant son dicastère :

**Ch. de l'Ilette :** D'importants travaux d'élargissement et de consolidation du pont sont en cours sur ce chemin, ceci afin de faciliter le passage des camions.

Comme il s'agit d'une route privée, le financement est entièrement assuré par Venoge-Parc SA.

En parallèle, des travaux sont effectués sur la rive droite de la Venoge, conjointement par les Communes de Cossonay et Penthalaz, pour la défense incendie du site (étape 2).

Pour satisfaire aux exigences du Service des Routes et d'entente avec celui-ci, le carrefour Dessous-la-Ville / rte de la Gare a dû être revu. La modification des plans engendre des travaux supplémentaires (modification des bordures), qui se soldent par un surcoût de CHF 27'400.—. La Municipalité est compétente pour accepter ce dépassement. Les travaux définitifs seront effectués au printemps.

A noter encore que le chemin du Pâqueret sera également goudronné au printemps.

- M. François Bachmann s'interroge sur le surcoût engendré par les modifications du carrefour « Dessous-la-Ville/rte de la Gare ». Pourquoi est-ce à la Commune d'en supporter les frais et non au Canton puisqu'il s'agit de travaux à effectuer suite à un changement d'avis du Canton ? D'autre part, la route de Dessous-la-Ville n'ayant toujours pas de revêtement définitif (actuellement encore route de chantier), qui s'occupe du déneigement, et qui est responsable en cas d'accident ?

M. Frédy Mast, Municipal, rappelle qu'en 2009, suite aux conditions météo extrêmes, la Commune avait eu quelques problèmes de déneigement.

Cette année, ce sont les employés communaux qui dégagent cette route, ceci afin d'assurer au mieux la sécurité des citoyens.

Concernant les modifications du carrefour, les plans initiaux s'étant quelque peu « égarés » dans les méandres de l'administration cantonale, le traitement de ce dossier n'a eu lieu que dernièrement, c'est pourquoi les changements ne s'effectuent que maintenant.

- Toujours concernant ce carrefour, M. Pierre Zurbrugg se souvient qu'au départ du projet, la Commission chargée de l'étude de cet objet avait envisagé une priorité de droite à cet endroit, est-ce encore d'actualité ?

M. Frédy Mast, Municipal, confirme qu'il faudra envisager une solution afin de ralentir les véhicules qui descendent la route de la Gare, mais qu'il n'a pas été clairement défini qu'il s'agirait de mettre en place une priorité de droite à ce carrefour, comme semble lui assurer M. P. Zurbrügg.

M. Daniel Traini, Président, remarque qu'il serait peut-être judicieux de re-convoquer la Commission chargée d'étudier le préavis municipal y relatif, avant que la Commune ou le Service des Routes ne prennent une décision définitive. A réfléchir.

Le Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à la lecture de l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci sera suivi tel quel.

### **1. Nomination et assermentation d'une nouvelle Conseillère communale.**

En remplacement de M. Didier Bratschi, M. Stéphane Zürcher propose pour le groupe Socialiste et Sympathisants Mme Aurianne Bezençon. Mme Bezençon est licenciée en sciences politiques et habite Penthelaz depuis le mois de mai 2010. Intéressée par tout ce qui touche à la politique, c'est donc tout naturellement qu'elle a décidé de rejoindre le Conseil communal de Penthelaz.

Les conditions étant requises, M. Daniel Traini, Président, procède à l'assermentation de cette nouvelle Conseillère, applaudie par l'assemblée qui est maintenant composée de 48 membres.

### **2. Rapport de la Commission relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration du Tennis Club, parcelle n° 908 (Préavis municipal n° 69 - 2010)**

M. Pascal Affolter, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.  
La discussion est ouverte.

- M. Didier Chapuis est vraiment étonné de voir que l'amortissement d'une partie de la somme se fera en 20 annuités fixes au maximum. Pour lui, une telle somme doit être amortie normalement sur 5 ans au maximum.

M. Pascal Affolter, rapporteur, précise que la question financière n'a pas été abordée au sein de la Commission.

M. Yvan Rochat, Municipal, informe qu'étant donné les différents investissements à venir, la Municipalité ne désire pas amortir ce montant en une fois.

La parole n'étant plus demandée, Le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

#### **Le Conseil communal de Penthelaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 69-2010, où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

- **que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis municipal n° 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthelaz dans sa séance du 11 décembre 2006, mais que le plafond d'endettement se situe à 14,5 millions sur 20 millions de francs autorisés**

#### **décide**

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux d'entretien et d'amélioration de la parcelle n° 908 du Tennis Club de Penthelaz (parcelle n° 908, bâtiment ECA n° 830).
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 195'000.- TTC pour ces travaux.
3. de prélever sur le fonds de réserve pour bâtiments communaux (9.282.19) le montant de CHF 50'000.-.
4. de financer le solde de CHF 145'000.- par recours à l'emprunt et de l'amortir en 20 annuités fixes au maximum.

**Résultats du vote :** le préavis est accepté à l'unanimité.

### **3. Rapport de la Commission des Finances relatif au budget 2011 (Préavis municipal n°71-2010)**

M. Antonio Gatto, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances.

En résumé, suite aux nouvelles directives cantonales en vigueur dès 2011 en matière d'imposition ainsi qu'à la modification du taux d'imposition communal pour l'année à venir et tenant compte qu'il ne devrait pas y avoir d'augmentation de recettes imputables à l'augmentation de la population l'année prochaine, le budget 2011 proposé est relativement stable par rapport à celui de l'année précédente.

Pour 2011, les charges prévues (Fr. 14'175'000.-) seront plus importantes que les revenus (13'725'600.-), ce qui représentera un déficit global de Fr. 449'600.- qui sera prélevé sur le compte capital.

A noter, une nette augmentation des charges financières budgétées due principalement à la nouvelle péréquation financière.

La marge d'autofinancement dégagée par ce budget reste toujours faible, le ratio est de 7,54%. Toutefois, ces dernières années, cette marge a progressé sans cesse car elle est passée de 3,6% en 2009 à une prévision de 7,54% pour 2011. Malgré ceci, pour tout nouvel investissement, il faudra avoir recours à l'emprunt, diminué des éventuels prélèvements sur les fonds de réserves à disposition.

La Commission des Finances unanime remercie la Municipalité et le Boursier communal pour le travail accompli à l'élaboration de ce budget et tient à rassurer la Municipalité quant au ressenti de manque de confiance à leur égard.

La discussion est ouverte.

- En parcourant le budget 2011, Mme Sandrine Berthoud a constaté que la coupe et le débardage des arbres ainsi que l'entretien de divers terrains ne seront plus effectués par les employés communaux mais par d'autres entreprises extérieures. Elle relève également le service minimaliste du service extérieur quant au déneigement durant ces derniers jours. Elle souhaiterait quelques éclaircissements à ce sujet.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, précise que seuls les terrains de foot seront entretenus par une entreprise externe. Quant à la forêt, les employés communaux ont d'autres choses tout aussi importantes à faire à ce moment-là. Elle revient sur les sérieux problèmes d'effectif au sein du service extérieur et avoue quelque peu son impuissance face à cette situation.

- M. Didier Chapuis se demande, si lors d'une absence longue durée programmée, il ne serait pas envisageable d'engager quelqu'un pour remplacer la personne manquante durant cette période ?

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, songe à cette éventualité.

- M. Gabriel Piot revient sur le problème du déneigement. N'y avait-il pas à l'époque, une convention avec l'Etat au sujet du « levage » de la lame à l'entrée du village ? La totalité du déneigement communal étant effectué par les employés communaux.

Ceci serait tout à fait contraire aux renseignements que Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, a obtenus du Canton la semaine précédente et qui précisent que c'est bien les services cantonaux qui se chargent du déneigement des routes principales de la Commune.

M. Frédy Mast, Municipal, confirme les dires de Mme Gay-Crosier : c'est bien le Canton qui déneige le village de son entrée jusqu'à sa sortie !

- M. Gilles Rochat relève la qualité du document, concernant le budget 2011, préparé par M. Jean-Daniel Bonny, boursier communal, mais il aurait toutefois apprécié y trouver un tableau regroupant les différents fonds de réserves de la Commune.

La Municipalité prend note de cette remarque.

- M. Yvan Rochat, Municipal, revient sur le sujet de la forêt et souligne que, pour cette année encore, la Municipalité peut financièrement se permettre de prendre une entreprise extérieure pour effectuer des travaux d'élagage.

Le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

### **Le Conseil communal de Penthelaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 71-2010, où le rapport de la Commission des Finances, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

#### **décide**

1. d'adopter le budget 2011 de la Bourse communale.

**Résultats du vote :** Le préavis est accepté à l'unanimité

#### **4. Nomination/dissolution de Commissions.**

##### **Nomination de la Commission « Mise en séparatif chemin de Plan-Bois ».**

Pour le groupe Socialiste et Sympathisants, M. Stéphane Zürcher propose :  
MM. Giovanni Cetrangolo, Jean-Louis Dupuis et Gabriel Piot

Pour le groupe Indépendant de Penthelaz, M. Eric Joseph propose :  
MM. Jean-Claude Andrey et Jean-Rudolph Hubschmid

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Gilles Rochat propose :  
MM. Pierre-Yves Dénéréaz et Fritz Waelti

##### **Nomination de la Commission « Goudronnage chemin du Pâqueret ».**

Pour le groupe Socialiste et Sympathisants, M. Stéphane Zürcher propose :  
MM. Pierre-André Ischi, Bernard Morel et Alain Pellet

Pour le groupe Indépendant de Penthelaz, M. Eric Joseph propose :  
MM. Pierre-Alain Epars et Eric Joseph

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Gilles Rochat propose :  
MM. Pierre-Yves Dénéréaz et Fritz Waelti

##### **Modifications au sein de diverses Commissions :**

- Pour la Commission de gestion :  
Mme Pascale Zbinden remplace M. Stefan Bérard

- Pour la Commission « Achat d'un véhicule communal » :  
M. Pierre-Michel Devenoge remplace M. José Feijoo

- Pour la Commission « Plan des clés du Verger » :  
M. Jérôme Ischi remplace M. Didier Bratschi

- Pour la Commission « Recours en matière d'impôts communaux » :  
M. Stéphane Zürcher remplace M. Joël Cavat

- Pour la Commission « Statuts AJERCO » :  
Mme Aurianne Bezençon remplace M. Didier Bratschi

- Pour la Commission « Habitat l'Avenir » :  
Mme Stéphanie Bassi remplace M. Didier Bratschi

- Pour la Commission « Changement du nom de la Gare » :

Mme Sandrine Berthoud remplace M. Joël Cavat

- Pour la Commission « Circulation » :

M. Marc-Eugène Viret remplace M. Didier Bratschi

## 5. Propositions individuelles

- M. Didier Chapuis propose que le montant du dernier jeton de présence des Conseillères et Conseillers soit versé pour moitié à la paroisse protestante et l'autre moitié à la paroisse catholique.

N'ayant pas d'autre proposition, celle présentée par M. Didier Chapuis est acceptée à l'unanimité.

- M. Jean-Claude Andrey s'insurge contre le fait que la Municipalité délègue à des entreprises extérieures différents travaux alors que le Conseil communal a accepté, dans sa séance du 14 juin 2010, le préavis municipal n°61-2010 pour l'achat d'un nouveau véhicule communal. D'autant plus que ce véhicule a été équipé de matériel spécifique pour le travail du bois. La Municipalité a également investi dans l'achat d'une tondeuse spécialement pour les terrains de football. A quoi vont donc servir tous ces investissements, si personne ne les utilise ?

M. Yvan Rochat, Municipal, intervient pour souligner que le véhicule acheté dernièrement n'est pas utilisé uniquement pour les travaux spécifiques à la forêt. D'autre part, le service extérieur s'occupera toujours de la mise en stères du bois ainsi que des divers travaux d'entretien forestier. Il y a également d'autres terrains que ceux du foot à tondre durant l'été.

M. Jean-Claude Andrey souhaiterait tout de même savoir quelle est la motivation de la Municipalité pour soustraire ces travaux au service extérieur ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, prend la parole pour répondre que la Municipalité ne désire pas engager une nouvelle personne pour ce service. C'est pourquoi elle a décidé de sous-traiter certains travaux.

M. Frédy Mast, Municipal, rajoute que d'une part le véhicule utilitaire acheté durant l'été était le moins cher des 3 offres reçues et d'autre part, que les employés du service extérieur ne sont pas à la disposition du club de foot concernant la tonte de leur terrain. M. Yves Jauner, Municipal, précise qu'en période estivale cela représente 3 heures de travail hebdomadaire.

- M. Pierre-Alain Epars souhaiterait une précision de la part de la Commission « Recours en matière d'impôts communaux » au sujet d'un problème de compteur d'eau (sujet traité hors séance du Conseil) ?

M. Frédy Mast, Municipal, lui répond que le dossier n'est pas encore traité.

- M. Pierre-André Ischi aimerait avoir quelques précisions au sujet du contrat de prestation avec la gendarmerie. Où en est l'affaire ?

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, confirme que le contrat de prestation avec la gendarmerie a été dénoncé au 30 juin 2011 et qu'il faudra attendre l'année prochaine pour avoir de plus amples renseignements. En attendant, la Commune reste un peu dans le « flou » à ce sujet.

- M. Eric Joseph fait remarquer à la Municipalité que Penthaz possède depuis peu une belle patinoire, mais qu'il est regrettable que les Conseillers communaux n'aient pas été informés plus tôt de ce projet.

A noter la date de la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le lundi 14 ou 21 février 2011.

Le calendrier des scrutins des prochaines élections 2011 a été distribué à chacune et chacun afin que tous puissent prendre note des dates à venir.

L'assermentation des nouvelles/nouveaux Conseiller(ère)s communaux pour la législature 2011-2016 aura lieu le jeudi 9 juin 2011 à 19h45 à la salle du Verger.

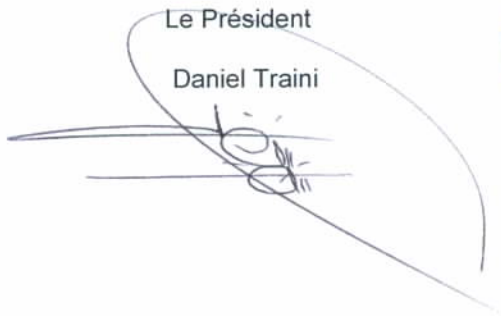
M. Daniel Traini, Président, reprend la parole pour remercier toutes les personnes qui travaillent à ses côtés en particulier la secrétaire du Conseil et l'huissier.

En prévision des prochaines échéances électorales, le Président offre aux membres du Conseil et aux Municipaux un jeu de société : Helvetiq à découvrir en famille. Il en profite pour faire don au Conseil communal d'un magnifique pupitre en bois afin que chaque futur(e) Président(e) puisse y déposer ses notes pour parler devant l'Assemblée. Il passe ensuite la parole à la secrétaire, Mme Claudine Martin, qui désire apporter quelques précisions concernant les vacations et remercier les membres des diverses Commissions pour leur efficacité concernant les fiches de présence !

M. Daniel Traini, Président, remercie encore la Municipalité, souhaite à l'Assemblée de Bonnes Fêtes de fin d'année, convie chacune et chacun au souper qui les attend à la buvette et clôt la séance à 21h15.

Le Président

Daniel Traini

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Traini', is written over a horizontal line. The signature is enclosed within a large, hand-drawn oval.

La secrétaire

C. Martin

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Martin', is written in a cursive style.